



## Procès-verbal

# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 juillet 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le JEUDI DIX JUILLET à quatorze heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le VENDREDI QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.

### Etaient présents :

M. Y.BOURREL - **Maire**

Mmes et MM. : S.CRAMPAGNE – L.TRICOIRE – L.BELEN – L.PRADEILLE – L.CAPPELLETTI - **Adjoint.**

Mmes et MM. : B.GANIBENC – D.BALZAMO – D.TALON – A.SAUTET – S.BEAUFILS – C.KORDA – F.DALBARD **Conseillers.**

### Absents excusés :

Mmes et MM : C.CLAVEL – F.DENAT – M.LEVAUX – P.MOULLIN-TRAFFORT – M.RENZETTI – S.EGLEME – C.FAVIER – L.GELY – R.BARTHES – B.MAZARD – V.ALZINGRE – S.DEMIRIS – S.GRES-BLAZIN – G.DEYDIER – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – P.DELCANT – S.RAYNAL

Procurations : C.CLAVEL à L.CAPPELLETTI  
M.RENZETTI à S.BEAUFILS

B.MAZARD à D.BALZAMO  
V.ALZINGRE à S.CRAMPAGNE

Secrétaire de séance : F. DALBARD

**Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :**



*Monsieur Yvon BOURREL* : Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ouvre cette séance de ce Conseil Municipal qui fait suite au Conseil Municipal du 30 juin dernier, pour lequel le CFU, le compte financier unique, avait été mis à l'ordre du jour et n'avait pu se voter en raison d'une majorité qualifiée que nous n'avons pas atteinte puisqu'il y a eu le retrait d'une partie, de toute l'opposition d'ailleurs. Aujourd'hui, avec la majorité qui est ce qu'elle sera, nous allons donc voter ce compte financier unique, l'examiner d'abord, le voter ensuite. Tout d'abord, comme il est d'usage, je salue la presse pour sa présence, les auditeurs qui sont venus. Monsieur DALBARD sera le secrétaire de séance. Nous avons des procurations : Monsieur RENZETTI pour Madame BEAUFILS, Monsieur CLAVEL pour Monsieur CAPPELLETTI, Madame MAZARD pour Monsieur BALZAMO, Madame ALZINGRE pour Madame CRAMPAGNE. Nous n'avons pas eu d'observations écrites depuis le dernier conseil. Y a-t-il des observations orales sur la retranscription du dernier conseil ? Il n'y en a pas, je considère ce rapport comme adopté définitivement et sans réserve.

## **1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 AU BUDGET DE LA COMMUNE :**

**Rapporteur : L. CAPPELLETTI**

*Monsieur Yvon BOURREL* : Nous allons passer aujourd'hui à l'approbation du compte financier unique au budget de la commune, avec l'affectation du résultat en deuxième point, et dans le parallélisme des formes, la même chose pour le budget annexe de Carnon. Tout d'abord, je tiens à souligner que je déplore l'absence de l'opposition qui se dit parfois constructive, mais qui aujourd'hui déserte le débat public. Je rappelle que le conseil municipal est le lieu et l'instance où se déroule le débat public, le débat d'idées, les échanges, les confrontations, l'expression des sensibilités des uns et des autres, qui sont versés au débat et qui sont toujours de nature, je l'espère tout au moins dans la démarche, à alimenter les progrès que nous réalisons d'une année sur l'autre, pour l'administration du service public. Je m'étonne peut-être moins de l'absence de certains, mais de la part de nos anciennes collègues, je regrette qu'elles ne soient pas présentes, compte tenu qu'il s'agit d'un budget 2024 qu'elles ont voté avec la majorité et exécuté le budget primitif, et que ce compte financier unique est le reflet de l'année 2024, une année au cours de laquelle l'équipe était forte des sept personnes qui ont démissionné. Je le regrette sincèrement parce que fuir le débat démocratique n'est pas la meilleure des manières de pouvoir ensuite verser des observations qui pourraient être prises en compte ou en tout cas nourrir l'intérêt du débat public. Nous aurons l'occasion d'y revenir, certainement. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet. Nous allons donc examiner cette présentation du compte financier unique que va nous faire notre collègue Laurent CAPPELLETTI.

*Monsieur Laurent CAPPELLETTI* : Merci Monsieur le Maire, chers Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je vais vous présenter quelques éléments de synthèse du compte financier unique. Auparavant simplement, rapidement en rappelant que le compte financier unique résulte d'une expérience, d'une expérimentation. Ça se fait sur la base du volontariat, toutes les communes ne le font pas. Ça consiste à regrouper en un seul document, dans un souci de transparence, de clarté, de débat, de contre-proposition si nécessaire, c'est le regroupement du compte de gestion et du compte administratif, dans ce souci de transparence, de clarté et de simplification. D'autre part, on le verra à l'issue, il fait l'objet d'un vote, d'une délibération suivie d'un vote, où la présence des uns et des autres permet de s'exprimer pour, contre ou de s'abstenir. C'est aussi un document collectif, c'est l'incarnation en chiffres, c'est le résultat, la réalisation financière de la politique, des politiques publiques, voulues par le maire avec sa majorité, et collectif aussi parce que c'est le résultat de la mise en œuvre de ces politiques par les personnels et les services de la mairie, de la commune. Les chiffres que je vais vous présenter traduisent ces politiques finalement et en grand résumé, avant de rentrer dans les chiffres saillants de ce CFU, on pourrait dire que la politique suivie, qui s'est concrétisée en 2024 montre une ambition, on le verra, les investissements sont importants, notamment concernant la qualité de la vie des concitoyens, à Mauguio, mais également à Carnon, en sécurité, en inclusion, et également le tout en tenant compte en fait de l'environnement, de la durabilité. Cette ambition, en la faisant sans faire les poches des concitoyens, c'est-à-dire que depuis le début de la mandature, ça avait commencé avant d'ailleurs, il faut le souligner, il y a zéro augmentation d'impôts locaux.

On le verra au travers des chiffres, nous sommes devenus, année après année, un des champions de la modération fiscale des villes comparables d'Occitanie. Comment nourrir cette ambition ? On le verra aussi, c'est par en fait une gestion rigoureuse, renouvelée, des économies quand on le peut, quand il le faut, on le verra sur les consommations énergétiques, des réorganisations, des optimisations, bref, par une rigueur renouvelée de gestion interne, et non pas par de l'imposition. Ce compte financier unique montre en termes de grands résultats, on va rentrer après dans le détail, des recettes de fonctionnement qui ont une dynamique très modérée en raison principalement de cette stabilité, comme nous l'avons dit, de la fiscalité, et parallèlement, on a des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent. On là ce dont on parle depuis longtemps et qui fait l'objet de nos préoccupations, ce fameux effet ciseau qui est de faire en sorte que bien entendu les dépenses de fonctionnement ne recoupent pas les recettes de fonctionnement. On en est encore loin puisque, au bout du compte, en 2024, on a une épargne brute, une capacité d'autofinancement, ce qui permet ensuite, une fois remboursé le capital de la dette, d'investir, qui reste tout à fait satisfaisante à plus de 2 300 000 euros. Une fois remboursé le capital de la dette, on arrive à une épargne nette à un peu plus de 1 600 000 euros, ce qui est tout à fait satisfaisant, et ce qui est, par rapport aux années passées, plus en rapport avec une ville qui investit en faisant le choix de ne pas augmenter ses impôts. L'objectif, pour les années à venir, en 2025 singulièrement, est de stabiliser, maintenir ce niveau tout à fait satisfaisant de capacité d'autofinancement et d'épargne nette.

Si on regarde dans le détail les recettes de fonctionnement, je ne vais pas passer toutes les lignes en détail, on peut noter, en global, qu'elles connaissent une toute petite dynamique à 0,7 %, une quasi-stagnation. Elles sont essentiellement liées, par rapport aux années passées, à une fiscalité qui augmente très, très peu, voire qui diminue très légèrement sur la fiscalité locale, quand bien même compensée on va dire, néanmoins, par les recettes liées aux produits des services du domaine et des ventes diverses qui augmentent de 32 % par rapport à l'année passée, dans lesquels on va retrouver, en particulier, les recettes liées au stationnement qui sont entièrement consacrées aux investissements concernant les aménagements, la voirie et le transport sur Carnon. Concernant ces recettes, si on le présente sous forme graphique, on se rend compte que 80 à 85 % de ces recettes sont essentiellement dues à la dotation venant de l'agglomération, aux recettes fiscales. Ensuite, on a ces produits des services et des domaines. Si on fait un point sur la fiscalité directe, on est sur une fiscalité qui ne progresse pas puisque c'est une volonté politique. Si on devait résumer cette volonté, c'est de laisser du pouvoir d'achat, il y en a bien besoin, aux contribuables de Mauguio et de Carnon, et plutôt, par rapport à des services nouveaux mis en place, de demander une contribution à ceux qui les utilisent. On appelle ça les usagers. Le point intéressant, c'est que quand on se compare désormais avec les 40 communes comparables de la côte du Languedoc, les villes des quatre départements du littoral Occitan — Haute-Garonne, Hérault et Pyrénées-Orientales — avec des populations comparables à la nôtre, entre 10 000 et 30 000 habitants, on se rend compte que nous sommes désormais parmi les communes qui ont une fiscalité directe des plus modérées. On est donc dans le paquet des communes qui sont désormais, en pourcentage de fiscalité, parmi les plus faibles, et cela très nettement.

On est très largement dessous de la moyenne. Vous voyez, sur ce graphique, que ça monte très vite et que les villes de tête sont quasiment deux fois supérieures à nous en termes de pression fiscale. Ça se traduit par des taux, c'est lié à la volonté d'avoir des taux d'augmentation. Alors que la moyenne des villes comparables, sur la période 2019-2023-2024, on est à près de 2 % d'augmentation, nous, c'est zéro. Un petit point concernant toujours ces recettes. Quand on regarde les recettes tarifaires, ce sont celles qui vont concerner, en particulier, j'en ai parlé tout à l'heure, du domaine, notamment le stationnement. On se rend compte qu'on est très proche de la moyenne de ces villes comparables, un peu au-dessus. La moyenne est à 85,9 euros par habitant, nous on est à 96,4.

On va dire que notre politique de ne pas faire la poche des contribuables, mais plutôt de demander une contribution aux usagers du service public, en plus se fait de façon très modérée sur ces usagers. On est quasiment dans la moyenne. Des communes, si on regarde Palavas-les-Flots ou la Grande Motte, ont des politiques plus agressives, on pourrait dire de ce point de vue-là, en termes de taxation des usagers. On fait cette politique sans agressivité vis-à-vis des usagers, en essayant de rester tout à fait modérée dans ces ressources additionnelles. Bien entendu, modération fiscale, non-augmentation fiscale concernant la taxe foncière, puisque la taxe d'habitation, on n'est plus concerné. On a décidé également, par rapport aux communes dont je parlais, de ne pas augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, comme d'autres ont pu le faire. Au bout du compte, sur la fiscalité directe, on s'en rend compte, on est dans les villes comparables qui apparaissent

désormais parmi les plus modérées. Un point, parce que c'est intéressant aussi de tenir compte du contexte, on a également, dans nos recettes de fonctionnement, ce qu'on appelle la fiscalité indirecte. C'est tout ce qui va concerner les taxes au droit de mutation, les taxes sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour, la taxe locale sur la publicité extérieure. Au bout du compte, les revenus de cette fiscalité restent modérés. Le point intéressant est de constater que, sur la taxe au droit de mutation, elle poursuit une baisse depuis 2022, 2023 et 2024 par rapport à 2023, liée à la crise de l'immobilier et au gel, sur l'année 2023 et début 2024, des ventes immobilières. Je précise pour mes lunettes, en jouant au tennis au soleil, j'ai une légère brûlure des yeux, donc je dois porter mes lunettes de soleil, j'en suis désolé.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Nous vous écoutons aveuglément, mon cher.

*Monsieur Laurent CAPPELLETTI* : Merci, Monsieur le Maire. Sur les droits de mutation, quand on rapporte les recettes par rapport à la population, on se rend compte qu'on est pile ou à peu près pile en fat dans la moyenne des villes comparables. Concernant les dotations et participations, ça c'est un point effectivement extrêmement important à souligner qui explique pour partie cette stagnation de nos recettes de fonctionnement, on a la décrue de la dotation globale de fonctionnement de l'État. Nous étions encore à plus de 2 millions d'euros par an il y a 10 ans et nous arrivons maintenant à un peu moins de 300 000 euros. La question, c'est pourquoi ? La réponse nous l'avons. C'est essentiellement lié à la stagnation, voire ces dernières années la décrue de notre population. Bien entendu, il nous revient et nous y travaillons, et ce CFU est aussi le début d'actions en cet endroit. Il est vraiment de bonne politique publique de se soucier a minima, de renouveler sa population, voire d'œuvrer pour qu'elle croisse très légèrement, en tout cas qu'elle ne continue pas de diminuer parce que bientôt, de dotation, nous n'aurons plus rien. Quand on se compare là-dessus, sur cette dotation globale de fonctionnement de la part de l'État par rapport à nos communes comparables, on se rend compte qu'on est parmi les plus faiblement dotés. Quand on se compare, la moyenne est de 156 euros, nous nous sommes à 14 euros par habitant, près de 10 fois moins. Je vous l'ai dit, bien que cela fasse débat, mais malheureusement, on ne peut pas en débattre, c'est essentiellement dû à cet effritement de notre population comparé à nos bases fiscales. Si on s'intéresse aux dépenses, les dépenses suivent un rythme à peu près similaire à l'an dernier, elles ont augmenté de 10 %.

Nous avons fait les efforts sur les charges à caractère général, notamment les consommations d'énergie, où on arrive à des économies de près de 300 000 euros par an, ce qui est considérable, notamment d'électricité, avec vous l'avez noté l'arrêt de l'éclairage une heure plus tôt que par le passé, des efforts sur les consommations de gaz, d'eau. On a parlé de l'eau récemment, on sait combien elle est importante. Des efforts énormes ont été faits pour réguler, réduire, mieux maîtriser les consommations d'eau, on en parlera aussi tout à l'heure concernant le port de Carnon au niveau de l'utilisation d'eau. Et donc on va dire que ces dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à une augmentation structurelle des charges de personnel d'une part, non pas qu'on ait recruté, au contraire. Cette année, par rapport à l'an dernier, en ETP, en équivalent temps plein, nous avons cinq agents de moins. Mais lié aux décisions de l'État d'augmenter les points d'indices salariaux et de rémunération des agents, ce qui est tout à fait louable, mais ce qui implique ensuite, de la part des communes, des efforts de gestion et de maîtrise encore accrus.

Au bout du compte, quasiment pas d'augmentation des recettes pour les raisons que je vous ai expliquées, une augmentation des dépenses de fonctionnement de 10 %. Grâce à notre rigueur de gestion, l'ensemble fait donc une capacité d'autofinancement qui reste tout à fait satisfaisante, mais vous le comprenez, l'ensemble dans ce contexte qui est durable, ce n'est pas la peine de vous faire un dessin, l'État cherchera à réduire ses contributions vers les collectivités parce que lui-même, de l'argent, il n'en a plus. Le contexte va durablement rester employons le mot de dur et notre façon nous de répondre à cette dureté, c'est par une rigueur renouvelée de gestion. Quand on regarde ces chiffres présentés sous forme graphique, on se rend compte en effet que près de 70 % des dépenses sont liées aux dépenses de personnel et si on ajoute les achats, notamment d'énergie, on arrive à 80 à 90 % qui composent les dépenses. Alors maintenant si on passe à la section d'investissement, si on regarde les recettes d'investissement, on note en fat, en 2024, une variation de 62,9 % principalement liée à l'emprunt de 3 millions que nous avons déclenché en 2024 pour justement nourrir nos investissements singulièrement donc en qualité de vie des concitoyens, principalement en grande partie également sur Carnon. La même chose représentée sous format graphique, je n'insiste pas.

Concernant les dépenses d'investissement, on voit qu'elles sont bien maîtrisées avec un total de dépenses d'équipement qui atteint 11 millions d'euros, une maîtrise qui fait que l'on a cherché, grâce à cette rigueur de gestion, nous pouvons pérenniser cette ambition politique de maintenir des investissements qui, en valeur absolue, sont parmi les plus importants jamais réalisés dans l'histoire de la commune, il faut quand même le souligner. Pour mettre un peu de chair sur ces 11 millions, ça recouvre quoi ? En 2024, ce PPI, ce plan pluriannuel d'investissement recoupe des investissements, je l'ai dit tout à l'heure dans le cadre de vie et la sécurité des habitants. Nous sommes non seulement un champion de la modération fiscale et un champion de la sécurité des concitoyens avec un nombre de policiers municipaux et de vidéosurveillance par habitant parmi les plus importants de l'Hérault. Bien entendu des investissements dans l'entretien et l'équipement des voiries, plus de 562 000 euros. Également nous n'oublions pas des lieux de sépulture adaptés pour répondre aux besoins de recueillement et de mémoire, nous y sommes très sensibles, plus de 522 000 euros. La protection des résidents, le suivi des travaux, j'en ai parlé. Deuxième grand axe, l'aménagement du territoire pour répondre aux enjeux du développement durable et la transition écologique. Vous le savez tous nos investissements se font, depuis 2020, sans augmentation de la part du territoire urbanisé et artificialisé. Vous le savez selon les chiffres de l'Union européenne, la part de zones urbanisées est restée stable depuis 2020 autour de 6 %.

Si on prend maintenant les données du PLU qui intègre des zones à destination urbaine, on arrive à 18 %, ce qui veut dire de toute façon que plus de 80 % du territoire restent des zones naturelles ou agricoles. C'est une volonté.

On investit également pour pérenniser cette maîtrise, cette durabilité, cette part à plus de 80 % ou 90 % selon les chiffres que l'on prend, de la nature et des zones agricoles du territoire. La requalification de la station balnéaire de Carnon entre pleinement dans cet objectif, plus de 3 millions d'euros consacrés à la station balnéaire de Carnon en 2024.

Les biens et les équipements publics qui contribuent au bien vivre ensemble, l'accent est mis sur l'entretien du patrimoine bâti, dont les écoles, plus de 300 000 euros, des versements par exemple au CCAS pour le remboursement de travaux acoustiques, des études relatives au théâtre Bassaget montrent aussi notre souci du patrimoine, de la culture et de l'éducation. Et puis les services à la population pour les moderniser, un effort de renouvellement de l'équipement pour plus de 600 000 euros, des travaux sur les réseaux principalement en lien avec la fibre, chacun a pu noter l'utilité des réseaux, des capteurs utilisés en particulier sur l'application Ville, que chacun peut consulter, où nous avons mis cette année l'accent. Si on fait un résumé, on se rend compte que cet effort, cette ambition d'investissement touche principalement sept grands piliers finalement de notre politique au service des citoyens Melgoriens et Carnonnais. Le premier, pour 100 euros de dépenses publiques, 23 euros, 23 %, sont mis sur l'aménagement et le développement durable, l'accessibilité l'attractivité du territoire et le tourisme. 22,9 euros, à peu près la même chose, sont mis sur l'amélioration du cadre de vie et urbain.

17 % sur la sécurité sur le sport, 11,7 euros sur le sport, la jeunesse, la solidarité et les associations, 10,2 euros sur la citoyenneté, la santé et l'accès au service public, 7,6 % sur la culture, tradition et patrimoine, et éducation, 7,6 %. On l'a laissé comme ça, on aurait pu mettre 15,6 % en regroupant les deux, culture, tradition, patrimoine et éducation. Voilà, en termes de clarté et de transparence, à débattre les choix d'investissement sur ces sept piliers. Au bout du compte, finalement ce que disent les soldes intermédiaires de gestion, les soldes qui permettent de voir au bout du compte, non seulement de présenter aux élus, et à la population, aux concitoyens, le résultat de ces politiques, de ces recettes, de ces dépenses. Le premier solde important de gestion, c'est la capacité d'autofinancement, la CAF, qu'on appelle aussi l'épargne brute, qui montre en fait la capacité d'une commune à pérenniser son ambition politique par ses investissements, on est sur un niveau tout à fait satisfaisant. En 2023, c'était plus de 4 millions, ça a baissé, mais c'est plus en rapport bien entendu avec cette ambition d'une commune qui investit, qui s'appuie sur une rigueur de gestion et non pas sur un accroissement de recettes fiscales pour nourrir cette ambition. L'objectif sera sur les années à venir de pérenniser tout ça. Une fois remboursé le capital de la dette, nous pouvons consacrer 1 600 000 euros, ce qui reste aussi très satisfaisant, directement à l'investissement. Une fois que les comptes, recettes, dépenses, fonctionnements et investissements ont été établis, on peut aussi faire des ratios d'analyse financière. Ça permet de voir, effectivement en prenant du recul, si une commune est bien gérée, maîtrise ses bases financières, donc maîtrise ses politiques. Si on ne maîtrise pas ses finances, ça veut dire qu'on ne maîtrise rien à ses politiques publiques. Et on se rend compte que ces ratios sont tout à fait satisfaisants, sauf bien entendu quand on fait le rapport de

la dotation globale de fonctionnement que nous verse l'État par rapport à la population qui continue sa dégringolade. Mais sur les ratios de gestion qui nous appartiennent, on voit qu'on est dans le haut du panier des communes qui gèrent bien leur budget et leurs comptes. Concernant maintenant le budget annexe du port de Carnon, je vais vous présenter la synthèse de ces chiffres. Pardon, excusez-moi, quand je suis lancé, on ne m'arrête plus.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Merci, Laurent. Je dois nommer un président de séance. Je propose la candidature de Madame CRAMPAGNE, première adjointe. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Je vais me retirer et vous laisser faire l'affectation du compte de résultat. Je fais voter d'abord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame la Présidente de séance.

*Madame Sophie CRAMPAGNE* : Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous. Pour mémoire, je rappelle que le point que nous évoquons aujourd'hui avait fait l'objet d'une convocation pour un conseil municipal qui, faute de quorum, n'avait pu aller au bout de la présentation, ni même prévoir le vote. Aujourd'hui, conformément à l'application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote se fait sans condition de quorum. Aussi, je sou mets, à votre approbation, de prendre acte la présentation du compte financier unique 2024, le vote des résultats définitifs tels qu'évoqués et d'adopter le compte financier unique 2024 de la commune dans son intégralité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je précise que le point est adopté à l'unanimité. On fait revenir Monsieur le Maire.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Madame la Présidente, vous avez quelque chose à nous dire ?

*Madame Sophie CRAMPAGNE* : Le point est adopté, Monsieur le Maire.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Merci beaucoup, merci pour votre confiance.

**Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame Sophie CRAMPAGNE, élue à l'unanimité.  
Il sort de la salle et ne prend pas part au vote.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **2. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 AU BUDGET DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : L. CAPPELLETTI**

*Madame Sophie CRAMPAGNE* : On passe au point numéro 2.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Point numéro 2, l'approbation du compte financier unique pour ce qui concerne l'affectation définitive du résultat au budget de la commune.

*Monsieur Laurent CAPPELLETTI* : Merci, Monsieur le Maire. Le compte financier unique qui vient d'être adopté présente des résultats identiques, soit un excédent d'exploitation de 2 746 093,32 euros, un déficit d'investissement d'un montant de 700 743,05 euros, des dépenses engagées non mandatées dans la section d'investissement de 2 713 100 euros, des subventions notifiées non encaissées dans la section d'investissement d'un montant de 2 053 491,50 euros. Je vous propose donc, chers collègues, de constater le besoin de financement pour la section d'investissement de 1 361 351,55 euros et de décider d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : en excédent de fonctionnement capitalisé, 1 361 351,55 euros, en excédent de fonctionnement reporté, 1 384 741,77 euros.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Je fais voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Vous pouvez continuer, cher Laurent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :**

**Rapporteur : L. CAPPELLETTI**

*Monsieur Laurent CAPPELLETTI* : Merci, Monsieur le Maire. Concernant le CFU, le compte financier unique du port de Carnon, juste une précision, un rappel, le port de Carnon est une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

C'est ce qui explique que le port fasse l'objet d'un compte financier unique qui lui est propre. La vue d'ensemble, que constate-t-on ? On constate, là encore, une situation tout à fait maîtrisée, voire qu'on peut qualifier de favorable en 2024, avec, lorsqu'on fait la différence entre les recettes et les dépenses, une épargne brute, une capacité de financement significative de 526 868 euros, et une fois remboursé donc le capital de la dette, une épargne nette de 280 914,48 euros, en augmentation par rapport à l'an dernier, qui va permettre en fait de contribuer aux investissements qui vont avoir lieu dès l'année prochaine, suivant ceux qui ont eu lieu les années passées.

Alors maintenant quand on regarde dans le détail ces recettes de fonctionnement, on se rend compte ces recettes sont composées, à 75-80 %, par ce qu'on appelle en fait les recettes de gestion de services. Ce sont les services du port, les locations et autres ventes de produits fabriqués et de prestations. L'évolution sur l'année 2023-2024 est positive. C'est un petit positif, 3,1 %, mais ça représente quand même près de 200 000 euros dans un contexte difficile, économique, c'est à souligner. Ensuite, on a les produits exceptionnels, les reprises sur provisions et dépréciations. On a des reprises concernant le dragage, j'en parlerai tout à l'heure sur les dépenses de fonctionnement. On arrive sur des recettes réelles de fonctionnement qui elles ont augmenté de façon assez significative par rapport à l'an dernier, c'est à souligner. Concernant les dépenses de fonctionnement, on se rend compte qu'elles ont aussi augmenté, essentiellement dû en fait aux opérations de dragage qui obligent à passer une dotation aux provisions et dépréciations, en 2024, de 200 000 euros. Et je crois Dominique, tu en diras peut-être quelques mots tout à l'heure, que c'est amené à être régulièrement fait puisque, au total, ces opérations s'élèvent de façon étalée, sur trois ou quatre ans, à plus de 600 000 euros, je crois. On en parlera tout à l'heure. Les charges de personnel, dans les charges à caractère général, on retrouve ces achats et ces dépenses d'entretien et de mise à niveau du port qui sont tout à fait conséquentes. Concernant les investissements, il y a eu vous le savez un grand volet d'investissements depuis le début de cette nouvelle mandature. En 2024, concernant ces investissements, les premiers investissements ayant été achevés et réalisés, on peut les voir d'ailleurs, ils sont appréciables et magnifiques, si on devait citer ne serait-ce que la nouvelle Capitainerie, des investissements sur la sécurité, l'utilisation de l'eau, etc. 2024 a été une année non pas d'investissements, mais d'études pour des investissements à venir. Du coup, ça se traduit par des besoins de recettes et d'investissements, vu que les investissements ont été en pause cette année, sur des recettes d'investissements qui ont suivi exactement la même tendance, 220 880 euros d'investissement, on n'a pas emprunté, on n'a pas eu besoin. À comparer avec les dépenses d'investissement de 466 000 euros en décrue par rapport à 2023 et en très forte décrue par rapport à 2022, qui était une année de pique des premières tranches d'investissement concernant le port de Carnon. Ces études en 2024 qui préparent des investissements futurs, je vais laisser Dominique BALZAMO, notre adjoint au port, en dire quelques mots.

*Monsieur Dominique BALZAMO* : Merci, Laurent. Effectivement, comme le disait Laurent, l'année 2024 pour les investissements est une année de transition, une année d'études. Après les opérations de dragages qui se sont terminées pour l'année 2024, en 2024, on a terminé l'opération des 30 000 m<sup>3</sup> de dragages de tout le bassin du port de Carnon, à la suite de ce dragage, on a fait une étude, parce qu'on parle des études en 2025, sur les futurs dragages qu'on va étaler sur 10 ans, avec des cubatures beaucoup moins importantes, 2 000 m<sup>3</sup> tous les quatre ans. Ça nous permettra un, de mieux valoriser les vases et deux, financièrement, de bien lisser dans le compte d'exploitation, notamment dans les charges de fonctionnement, les opérations de dragages.

En ce qui concerne les investissements, on a dépensé, en 2024, 220 000 euros, essentiellement des études puisque ça a été une année de préparation aux futurs enjeux économiques des ports et les évolutions de la filière nautique.

Comme grosse étude, on a fait une étude sur la requalification du bassin. Notre bassin, après une étude sur toutes nos infrastructures, on s'est aperçu qu'il y avait des infrastructures qu'il fallait renouveler, puisqu'on est

dans un environnement très compliqués, tout rouille, etc. On a fait un plan de renouvellement des infrastructures du bassin. Pour les années 2025, 2026, 2027, on va changer trois gros pontons à l'intérieur du bassin, avec une disposition différente pour optimiser notre bassin. C'est la première grosse étude. Deuxième grosse étude, on travaille depuis pas mal de temps sur les économies, les économies d'eau notamment. Pour nous les ports, c'est très important, puisqu'on utilise de l'eau potable, et on sait très bien que demain, l'eau potable, c'est rare, c'est une denrée rare. Donc, on travaille dessus. Première étude, la station de carénage. On carène les bateaux, on utilise de l'eau potable.

On a terminé l'étude. 2025 et 2026, on va refaire la station de carénage avec une récupération d'eau à peu près aux alentours de 70 %, 75 %, pour utiliser l'eau et user moins d'eau potable. C'est le premier point. Deuxième point, pour les bateaux, essayer d'utiliser moins d'eau potable pour nos bateaux. On a mis une station de lavage qui sera au pied de la Capitainerie, qui va utiliser l'eau du port, qui va la dessaler. On aura de l'eau brute pour rincer les bateaux, c'est le deuxième projet sur l'utilisation de l'eau. Au niveau de la transition numérique et de la sécurité, on a fait une étude pour installer des caméras de vidéosurveillance sur l'ensemble du bassin. Nous avons terminé, en l'année 2025, la pose de 30 caméras. Voilà les grosses études qu'on a mises en plan sur le port de Carnon pour les années futures.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Merci, Dominique.

*Monsieur Laurent CAPPELLETTI* : Merci, Dominique.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Même exercice que tout à l'heure, je propose Madame CRAMPAGNE comme présidente de séance pour traiter ce point. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame CRAMPAGNE, vous êtes présidente de séance. Je me retire.

*Madame Sophie CRAMPAGNE* : Merci ? Monsieur le Maire. Dans les mêmes conditions que pour le point précédent, s'agissant de l'approbation du compte financier unique 2024, il est proposé aux membres du conseil municipal de donner acte de la présentation faite du compte financier unique 2024 pour le port de Carnon, de voter les résultats définitifs tels que présentés et d'adopter le compte financier unique 2024 du port de Carnon dans son intégralité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point est adopté à l'unanimité. On passe à l'affectation définitive du résultat 2024.

**Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame Sophie CRAMPAGNE, élue à l'unanimité.  
Il sort de la salle et ne prend pas part au vote.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE CARNON :**

**Rapporteur : L. CAPPELLETTI**

*Monsieur Yvon BOURREL* : Merci beaucoup. Et c'est toujours Laurent qui fait son one man show.

*Monsieur Laurent CAPPELLETTI* : Merci. Ce compte financier unique qui vient d'être adopté présente des résultats identiques, soit un excédent d'exploitation de 391 540,49 euros, un excédent d'investissement de 1 052 003,70 euros, des dépenses engagées non mandatées d'un montant de 356 170 euros et des recettes notifiées non encaissées d'un montant de 184 781 euros. Je vous propose de constater l'excédent pour la section d'investissement de 1 052 003,70 euros et de décider d'affecter le résultat d'exploitation comme suit. En section d'investissement, un excédent d'investissement reporté de 1 052 003,70 euros et en section de fonctionnement, un excédent de fonctionnement reporté de 391 540,49 euros.

*Monsieur Yvon BOURREL* : Merci, Laurent. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**5. DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT, L'OR AMENAGEMENT :**

**Rapporteur : Y. BOURREL**

*Monsieur Yvon BOURREL* : Nous passons maintenant au point numéro 5 qui est la désignation d'un délégué au conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement, L'Or aménagement. Je constate que le quorum de 17 n'est pas réuni, donc j'ajourne le point qui sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

*Faute de quorum le point est ajourné*

**6. CONVENTION QUADRIPARTITE PERMETTANT DE VALORISER ET RENFORCER LA COOPERATION DES DIFFERENTS PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES, NOTAMMENT POUR LA PRISE DE PLAINTES EN MOBILITE ET L'IDENTIFICATION DES PROFESSIONNELS RESSOURCES :**

**Rapporteur : L. PRADEILLE**

*Monsieur Yvon BOURREL* : On passe au point numéro 6. Le point numéro 6 est un point qui relève également d'une majorité qualifiée, relatif à la signature d'une convention quadripartite permettant de valoriser et de renforcer la coopération de différents partenaires dans le cadre de l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, plus communément dénommées VIF, notamment pour la prise de plainte en mobilité et l'identification des professionnels ressources. Même constat que tout à l'heure, je constate que le quorum n'est pas réuni. Le quorum de la majorité qualifiée n'étant pas réuni, je déclare que ce point est également ajourné, ce qui est fort regrettable, mais il en est ainsi. Ainsi se termine cette séance dédiée à l'approbation du compte financier unique et à l'affectation définitive des résultats. Merci aux présents pour votre participation. Bonne fin de journée. Nous aurons un prochain conseil municipal fin septembre, début octobre. La date vous sera précisée ultérieurement. Merci à vous.

*Faute de quorum le point est ajourné*

\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 H 55***

**Le secrétaire de séance,  
François DALBARD**



**LE MAIRE  
Yvon BOURREL**

